

Demandeurs de RP au titre de la catégorie de l'immigration économique ou qui ont le droit de demander la RP et membres de leur famille – Recevabilité et codage

DEMANDEUR PRINCIPAL ÉTRANGER							MEMBRES DE LA FAMILLE			
	Demande de RP au titre de la catégorie de l'immigration économique	Le demandeur principal étranger a un PT avec code	Le demandeur principal étranger est en attente du statut de RP	Avant l'entrée	Au moment de l'entrée ¹	Après l'entrée ²	Admissibilité des membres de la famille à un PT au moment de la décision	Avant l'entrée	Au moment de l'entrée ³	Après l'entrée ⁴
1	Travailleurs qualifiés du volet fédéral	Titulaire d'un PTOT au titre de l'alinéa R205a [code administratif A75] ou EIMT avec permis de travail permanent	Et attend la décision relative à la demande de RP			✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
2	Travailleurs qualifiés du Québec	Le demandeur est titulaire d'un CSQ et d'un permis de travail ou a obtenu une approbation pour un permis de travail au titre de l'alinéa R205a [code administratif A75] (PTOT)	Vérification de la conformité de la demande de RP reçue (R10).			✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
3	Certains titulaires d'un CSQ qui résident au Québec	Le demandeur est titulaire d'un CSQ et d'un permis de travail ou a obtenu une approbation pour un permis de travail au titre de l'alinéa R205a [code administratif A73] (permis de travail lié à un employeur)	Si la demande de RP est présentée <i>Voir le point 10 ci-après si la demande de RP n'est pas présentée</i>			✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓

¹ Les demandeurs doivent satisfaire aux exigences de [R198\(1\)](#)

² Les demandeurs doivent satisfaire aux exigences de [R199](#)

³ Les demandeurs doivent satisfaire aux exigences de [R198\(1\)](#)

⁴ Les demandeurs doivent satisfaire aux exigences de [R199](#)

	Voir <u>Recevabilité</u>									
	pour plus de détails sur les programmes d'immigration du Québec et ses projets pilotes									
4	Certains titulaires de CSQ qui sont des travailleurs qualifiés hors Québec	<p>Le demandeur est titulaire d'un CSQ et d'un permis de travail ou a obtenu une approbation pour un permis de travail au titre de l'alinéa R205a) [code administratif A76] (permis de travail ouvert)</p> <p>Voir : <u>Critères de recevabilité</u></p>	<p>La DRP est présentée. Il faut que le demandeur ait obtenu un CSQ en tant que travailleur qualifié.</p> <p>Il peut demander ce permis de travail avant ou après avoir présenté une demande de RP à IRCC.</p> <p><i>Voir le point 11 ci-après si la demande de RP n'est pas présentée</i></p>	✓		✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
5	Candidats des provinces	R205a) [code administratif A75] (PTOT)	R205a) [code administratif A75] : a reçu une approbation à l'étape 1 pour la DRP			✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
6	Candidats des provinces	R204c) [code administratif T13] Les étrangers dont la désignation est expirée doivent fournir les documents suivants : une copie de la lettre d'accusé de réception et leur demande de permis de travail confirmant qu'IRCC a reçu la	R204c) [code administratif T13] : la demande de RP est présentée	✓	✓	✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓

		demande de résidence permanente au titre du PCP avant l'expiration de la désignation.	<i>Voir le point 12 ci-après si la demande de RP n'est pas présentée</i>							
7	Catégorie de l'expérience canadienne	PTOT R205a) [code administratif A75] EIMT à durée permanente	Et a reçu la lettre de vérification de la conformité de la DRP (R10)			✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
8	Catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)	PTOT R205a) [code administratif A75] EIMT à durée permanente	Et a reçu la lettre de vérification de la conformité de la DRP (R10)			✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
9	Programme pilote sur l'agroalimentaire	PTOT R205a) [code administratif A75]	Une DRP est présentée. Les demandeurs doivent joindre leur lettre d'approbation de principe à leur demande de PT.			✓	R205c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
		Permis de travail soutenu par une EIMT	et a reçu la lettre de vérification de la conformité de la DRP (R10)			✓	R205c)(ii) [code administratif C47/C48]	✓	✓	✓
10	Certains titulaires d'un CSQ qui résident au Québec	CSQ délivré – Titulaire de CSQ au Québec R205a) [code administratif A73] Le CSQ doit indiquer un code précis. Voir : Recevabilité	Pas encore de demande de RP Le demandeur : <ul style="list-style-type: none"> est titulaire d'un CSQ, n'a peut-être pas présenté la demande de RP, a une offre d'emploi dans le cadre du PMI. 			✓	R205c)(ii) [code administratif C41/C46] R205c)(ii) [code administratif C47/C48]	✓	✓	✓
11	Titulaires de CSQ à l'extérieur du Québec	Si le demandeur est à l'extérieur du Québec, est sélectionné par le Québec et a reçu une lettre d'invitation en vue de présenter une demande dans le cadre du PMI+ : il a le droit de demander	Pas encore de demande de RP Titulaires de CSQ qui n'ont peut-être pas présenté leur demande de RP.	✓		✓	R205(c)(ii) [code administratif C41/C46]	✓	✓	✓

		un permis de travail ouvert au titre de l'alinéa R205a) [code administratif A76] PMI+ .	Il faut que le demandeur ait obtenu un CSQ en tant que travailleur qualifié. Il peut demander ce permis de travail avant ou après avoir présenté une demande de RP à IRCC. Le demandeur principal ne doit pas fournir la preuve qu'il est employé, étant donné qu'il est sélectionné par le Québec (programmes des travailleurs qualifiés du Québec).							
12	Candidats des provinces	R204c) [code administratif T13] Permis de travail lié à un employeur si la demande de RP n'a pas été présentée, mais qu'on dispose d'une désignation valide par une province/un territoire et d'une lettre d'appui. Voir : Recevabilité générale	R204c) [code administratif T13] : désigné par la province, n'a peut-être pas présenté sa demande de RP Le demandeur principal a une offre d'emploi dans le cadre du PMI.	✓	✓	✓	R205c)(ii) [code administratif C41/C46] R205c)(ii) [code administratif C47/C48]	✓	✓	✓
13	Entrepreneurs appuyés par les provinces ou territoires	Ensemble des provinces et territoires : R205a) [code administratif C60]	Candidats entrepreneurs des provinces qui souhaitent obtenir un jour la résidence permanente – ni désignation ni sélection Le demandeur principal a une offre d'emploi dans le cadre du PMI.	✓	✓	✓	R205c)(ii) [code administratif C41/C46] R205c)(ii) [code administratif C47/C48]	✓	✓	✓
14	Travailleurs autonomes du Québec	Titulaire d'un CSQ R205a) [code administratif C60]	Pas encore de demande de RP Travailleurs autonomes dont la demande de certificat de sélection du Québec a été approuvée	✓	✓	✓	R205c)(ii) [code administratif C41/C46] R205c)(ii) [code administratif C47/C48]	✓	✓	✓

			Le demandeur principal a une offre d'emploi dans le cadre du PMI							
15	Catégorie du démarrage d'entreprise	R205a) [code administratif A77] Les étrangers admissibles qui ont reçu un certificat d'engagement ou une lettre d'appui délivré(e) par une entité désignée peuvent être admissibles à un permis de travail de courte durée afin de faciliter leur entrée au Canada si l'entité désignée appuie la demande de permis de travail.		✓		✓	Avant le 30 janvier 2023 : Les époux de travailleurs hautement qualifiés pouvaient présenter une demande de permis de travail ouvert au titre de l'alinéa R205c)(ii) [code administratif C41]. - Les enfants à charge n'étaient pas inclus. Depuis le 30 janvier 2023 : Les membres de la famille peuvent présenter une demande de permis de travail ouvert au titre de l'alinéa RR205c)(ii) [code administratif C41/C46]	✓	✓	✓
16	Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et Programme	R205a) [code administratif C90] *Si le demandeur principal possède deux PT (à condition qu'un des deux ait été délivré au titre du code C90), les membres de sa famille sont admissibles.	Demande de RP présentée	✓		✓	Avant et après le 30 janvier R205a) [code administratif C91] (demandeurs à l'étranger et au Canada.	✓	✓	✓

	pilote des aides familiaux à domicile (Catégorie A - Acquisition d'expérience)						Ils doivent être indiqués comme personnes à charge accompagnant le demandeur principal dans la demande de RP de ce dernier).			
17	Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et Programme pilote des aides familiaux à domicile (expérience de travail)	R205a) [code administratif A75] PTOT	Le demandeur principal attend la décision définitive relative à sa demande de RP (étape 2).			✓	<p>Avant le 30 janvier :</p> <p>Seuls les membres de la famille au Canada pouvaient présenter une demande de PTO au titre de l'alinéa R205a) [code administratif C91].</p> <p>Le 30 janvier 2023 ou après :</p> <p>Les membres de la famille de demandeurs d'un PTOT qui trouvent au Canada et à l'extérieur du Canada peuvent présenter une demande au titre du sous-alinéa R205c)ii) [code administratif C49].</p> <p>Ils doivent être indiqués comme personnes à charge accompagnant le demandeur principal dans la demande de RP de ce dernier.</p>	✓	✓	✓

18	Catégories de la garde d'enfants et des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés (fermé)	PTOT R205a) [code administratif A75]	Demande de RP présentée			✓	R205(c)(ii) [code administratif C49]	✓	✓	✓
19	Voie d'accès provisoire pour les aides familiaux (politique d'intérêt public) (fermé)	R207e) [code administratif A70]				✓	Les membres de la famille peuvent présenter une demande de PTO au titre de l'alinéa R207e) [code administratif A70]	✓	✓	✓
20	Programme des aides familiaux résidents (fermé sauf pour les demandeurs se trouvant au Canada)	1- Si l'aide familial présente une demande de RP : il peut demander un permis de travail ouvert au titre de l'alinéa R205a) [code administratif A71] avant d'obtenir une approbation à l'étape 1. 2- Si l'aide familial satisfait aux critères de recevabilité de la catégorie : PTO au titre de l'article R113 [code administratif A70]	1 – Le DP attend la décision relative à sa DRP 2 - Le DP attend la décision relative à sa DRP			✓	1 – Les membres de la famille peuvent présenter une demande de PTO au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C49] . 2 – Les membres de la famille d'un aide familial résident qui se trouvent au Canada sont admissibles au titre de	✓	✓	✓

							l'article R113 [code administratif A70] .			
21	Programmes pilotes d'immigration au Canada atlantique (ont pris fin le 5 mars 2022)	<p>R204c) [code administratif C18]</p> <p>Les personnes ayant obtenu leur premier PT dans le cadre d'un programme pilote sont admissibles jusqu'à l'obtention de leur RP.</p>	Demande de RP en cours de traitement	✓		✓	<p>Avant le 30 janvier 2023, seuls les époux de DP hautement qualifiés pouvaient obtenir un permis au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C41].</p> <p>Depuis le 30 janvier : les membres de la famille des travailleurs (toutes les catégories FEER) peuvent obtenir un permis au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C49].</p>	✓	✓	✓
22	Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA)	<p>R204c) [code administratif C18] (hautement qualifiés et peu qualifiés) – CNP 0 à 4</p> <p>Le DP s'engage à présenter une demande de RP dans le cadre du PICA dans les 90 jours suivant la présentation de sa demande de permis de travail.</p>	Demande de RP en cours de traitement	✓		✓	<p>Avant le 30 janvier 2023, seuls les époux de DP hautement qualifiés pouvaient présenter une demande au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C41].</p> <p>Depuis le 30 janvier : les membres de la famille des travailleurs (catégories FEER 0 à 4) peuvent obtenir un permis au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C49]</p>	✓	✓	✓

23	Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA)	<p>R204c [code administratif C18] (hautement qualifiés et peu qualifiés) - FEER 0 à 4 de la CNP</p> <p>Le DP s'engage à présenter une demande de RP dans le cadre du PICA dans les 90 jours suivant la présentation de sa demande de permis de travail.</p>	<p>Pas encore de RP</p> <p>Une offre d'emploi est exigée.</p> <p>Le DPE doit s'engager à présenter une demande de RP dans le cadre du PICA dans les 90 jours suivant la présentation de sa demande de permis de travail (IMM 0156F).</p>	✓		✓	<p><u>PAS encore de demande de RP :</u></p> <p>Avant le 30 janvier 2023, seuls les époux de DP hautement qualifiés pouvaient présenter une demande au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C41].</p> <p>Depuis le 30 janvier : les membres de la famille des travailleurs (catégories FEER 0 à 4) peuvent obtenir un permis au titre du sous-alinéa</p> <ul style="list-style-type: none"> • R205c)(ii) [code administratif C41/C46] • R205c)(ii) [code administratif C47/C48] 	✓	✓	✓
24	Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN)	<p>R205a [code administratif C15] (lié à un employeur)</p> <p>Programme de RP</p> <p>Doit avoir présenté une demande de RP dans le cadre du PPICRN et reçu un accusé de réception d'IRCC ou un autre document acceptable choisi par IRCC</p>	Demande de RP en attente	✓		✓	<p>Avant le 30 janvier :</p> <p>- Les époux pouvaient présenter une demande de permis de travail ouvert/avec restriction quant au lieu au titre du code administratif C17, quelle que soit la catégorie FEER du DP.</p>	✓	✓	✓

							<p>- Les enfants à charge ne pouvaient pas demander de permis de travail ouvert dans le cadre du programme pilote.</p> <p>Depuis le 30 janvier :</p> <p>- Les époux peuvent présenter une demande de PTO au titre du code administratif C17, quelle que soit la catégorie FEER, et les enfants à charge peuvent présenter une demande de PTO au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C49].</p>			
25	Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente (politique d'intérêt public)	A25.2 [code administratif R01] (permis de travail ouvert)	Demande de RP en cours de traitement				A25.2 [code administratif R01] pour les époux, les conjoints de fait et les enfants à charge (permis de travail ouvert)	✓	✓	✓
26	Programme pilote communautaire du Yukon (PPCY)	<p>R205a) [code administratif A75] – Permis de travail ouvert</p> <p>Le DP doit avoir reçu une copie de la lettre de désignation du Yukon confirmant que l'étranger a été désigné aux fins de la RP.</p> <p>Les candidats au PPCY ne sont pas admissibles à un permis de travail ouvert transitoire (PTOT). Ceux qui ont besoin de passer plus de temps au Canada</p>	<p>Si aucune DRP n'est présentée, la lettre de désignation devrait être encore valide.</p> <p>Remarque : si la désignation est expirée, la demande doit inclure une copie de la lettre confirmant qu'IRCC a reçu la DRP alors que la désignation était encore valide.</p>	✓		✓	<p>Le permis de travail des membres de la famille doit toujours être limité à la même collectivité que celle où le demandeur principal travaille, et ne doit pas être modifié.</p> <p>Avant le 30 janvier :</p>	✓	✓	✓

		pendant le traitement de leur demande de RP peuvent demander une prolongation de leur permis de travail.					<p>- Les époux de travailleurs hautement qualifiés pouvaient présenter une demande de permis de travail ouvert au titre du sous-alinéa R205c)(ii) [code administratif C41].</p> <p>- Les personnes à charge n'étaient pas incluses, pas plus que les époux de travailleurs peu qualifiés.</p> <p><u>Depuis le</u> 30 janvier 2023 : Tous les membres de la famille peuvent présenter une demande de PTO au titre du sous-alinéa</p> <ul style="list-style-type: none">• R205c)(ii) [code administratif C41/C46] ou• R205c)(ii) [code administratif C47/C48]			
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--